

Objet : Définition des critères d'inclusion et stratégie d'accompagnement des étudiants

Le programme Erasmus+ 2021-2027 fait de l'inclusion et de la diversité une priorité majeure pour favoriser l'égalité des chances des publics ayant moins d'opportunités. En tant que membre du consortium de région académique Avenir+ et détenteur de la charte ECHE, votre établissement doit définir et publier sa politique d'inclusion sur son site internet, elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement. La cohérence entre votre stratégie affichée et vos réalisations effectives sera examinée par l'Agence Erasmus+ lors de l'évaluation de nos rapports finaux et pour le renouvellement de la charte ECHE pour la période 2028/2034.

1. Critères d'éligibilité au statut « Participant avec moins d'opportunités »

Dans le cadre du consortium de mobilités Avenir+, les critères permettant d'activer le complément financier inclusion pour les étudiants sont répartis comme suit :

- Étudiants **boursiers** sur critères sociaux aux **échelons 6 ou 7**.
- Étudiants boursiers aux **échelons 4 et 5** (à partir de la rentrée scolaire 2026)
- Étudiants en situation de **handicap**.
- Étudiants souffrant d'une **Affection de Longue Durée (ALD)**.
- Habitants des Zones de France Ruralités Revitalisation (**ZFRR**).
- Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (**QPV**).
- **Cas individuels** relevant de l'inclusion, attestés par une assistance sociale ou équivalent.

Note : Les pièces justificatives (notifications de bourse, attestations de domicile, etc.) doivent être conservées par l'établissement pour d'éventuels contrôles.

2. Dispositifs de soutien financier

- **Complément inclusion forfaitaire :**

Mobilité longue (≥ 2 mois): 250 € supplémentaires par mois pour les mobilités longues.

Mobilité courte hybride : 100 € additionnels pour une mobilité de 5 à 14 jours ou 150 € additionnels pour une mobilité de 15 à 30 jours

- **Soutien sur frais réels :** Pour les situations de handicap ou d'ALD, si le forfait est insuffisant, une demande de prise en charge aux frais réels peut être soumise à l'Agence Erasmus+.

3. Votre stratégie d'accompagnement (À compléter par l'établissement)

Conformément à la charte ECHE, l'établissement doit détailler les mesures concrètes mises en place pour lever les freins au départ.

Tout établissement détenteur de cette charte s'est engagé à garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.

Cet engagement doit s'illustrer dans le rapport final du projet Avenir+ que nous devons rendre avant le 31 août 2026.

Votre stratégie Inclusion publiée sur votre site internet doit inclure :

- les dispositions appliquées aux mobilités sortantes et entrantes
- la référence aux critères appliqués pour les participants avec moins d'opportunités
- les critères appliqués pour le projet (cf ci-dessus)
- tout le processus de sélection des participants aux mobilités (pour les étudiants ET le personnel, pour toutes les mobilités, même si aucun participant avec moins d'opportunités n'est identifié dans le projet)

Stratégie d'accompagnement des étudiants du lycée quant à l'inclusion

Lycée Auguste et Louis Lumière

- **Processus de sélection des participants aux mobilités** (pour toutes les mobilités, étudiants et personnel, même si aucun participant avec moins d'opportunité n'est identifié dans le projet) :

L'opportunité de partir en Europe, dans un pays non francophone, est présentée à l'ensemble des étudiants en insistant sur les avantages du dispositif. Les enseignants sont attentifs à ce que l'information soit particulièrement bien reçue par les étudiants pour lesquelles la situation sociale et des difficultés d'inclusion sont repérées.

- **Préparation au départ** : (Ex: ateliers de sensibilisation, aide à la constitution des dossiers, préparation linguistique spécifique...)

Les référents, enseignants, du BTS suivent de près toutes les mobilités de façon personnalisée. Quelques heures sont prises pour leur expliquer le fonctionnement du dossier, puis le suivi est fait par mail ou via une messagerie instantanée RGPD. Pas de préparation linguistique obligatoire puisque les élèves sont dans le cursus BTS CI, et doivent atteindre le niveau B2 à la fin du cursus dans les LV1 et LV2, notamment à travers leur stage : la préparation a donc lieu toute l'année. Depuis cette année, l'accompagnement aide à la finalisation des mobilités sur le plan administratif et financier.

- **Suivi pendant la mobilité** : (Ex: tutorat renforcé, points de contact réguliers pour s'assurer de l'intégration, gestion des besoins spécifiques sur place...)

L'équipe enseignante maintient un contact régulier avec les étudiants via l'application de messagerie instantanée. De plus, tous les tuteurs et tutrices sont contactés et un suivi individualisé de la mobilité est mis en place pour chacun des étudiants. Une visioconférence de suivi est organisée au milieu de stage avec les étudiants d'abord, puis un contact direct est établi avec les tuteurs et tutrices. La direction du lycée apporte également son soutien pour gérer les différents problèmes auxquels les étudiants font face sur place. Les étudiants ont aussi différentes tâches à assurer pendant le stage, qui servent à la valorisation au retour.

- **Valorisation au retour** : (Ex: tutorat par les pairs, témoignages, reconnaissance des compétences acquises...)

Les étudiants qui reviennent de stage ont pour objectif de témoigner mais aussi d'aider les étudiants de 1^{ères} années dans leur recherche de stage (notamment à travers le bureau des étudiants) A partir de cette année, les étudiants doivent filmer et produire une production visuelle de ce qu'ils font en stage, qui sera à disposition des premières années, mais aussi accessible sur le site du lycée. La mobilité à l'étranger est obligatoire afin d'obtenir le BTS: elle est à l'origine de plusieurs épreuves en CCF sur table qui participent à son obtention. Les élèves doivent aussi le faire figurer sur leur CV. Ils remplissent aussi l'europass numérique à la fin de leur stage. Un projet de leur faire écrire un blog au cours de la mobilité est à l'étude; l'année dernière, les étudiants ont publié un magazine sur leur retour de stage, accessible en ligne sur le site du lycée, mais l'avantage du blog serait la possibilité de suivre semaine par semaine ce qu'ils font.

- **Lien du site internet sur lequel la stratégie Inclusion de l'établissement peut être consultée** :

<https://lumiere.ent.auvergnerrhonealpes.fr/les-formations/projets-a-l-international/bts-ci-catalogue-de-l-experience-des-etudiants-a-l-etranger-17606187.htm>